



DESCRIPTION DE L'UNIFORME

Année scolaire 2019-2020

FILLES

- Tunique tartan (Maternelle à 2^e année).
- Tunique ou jupe tartan (3^e à 6^e année).
- Pantalon ou bermuda gris.
- Collants ou bas : noirs, blancs ou gris.
- Cardigan ou débardeur rouges.
- Polo, chemisier ou col roulé blancs (manches longues ou courtes).
- **Souliers de ville noirs, semelles ne marquant pas. (Voir note au bas de la page)**

GARÇONS

- Pantalon ou bermuda gris.
- Cardigan ou débardeur rouges.
- Polo, chemise ou col roulé **gris** (manches courtes ou longues).
- Bas : noirs, blancs ou gris.
- **Souliers de ville noirs***, semelles ne marquant pas. (Voir note au bas de la page)

EDUCATION PHYSIQUE

- Survêtement : pantalon et chandail gris.
- Short rouge, bas blancs, **T-shirt gris*** au logo de l'école.
- **Bonnes chaussures de sport** à semelles antidérapantes et ne marquant pas.
(Voir note au bas de la page)

**Les t-shirt gris de la course (Lève-toi et cours) sont acceptés dans la mesure où ils sont encore en bon état.*

NOTES

- ⇒ Le port de l'uniforme officiel, avec logo de l'école, en bon état, est obligatoire et ce, en tout temps. Il est de votre responsabilité de remplacer les effets trop petits ou abîmés. L'enfant pourra être retourné à la maison si l'uniforme n'est pas conforme.
- ⇒ Tous les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant, même les chaussures !
- ⇒ Les chaussures de ville doivent être effectivement des chaussures de ville et non des chaussures de sport noires. Si tel était le cas, nous vous demanderons d'en changer.
- ⇒ La tenue d'éducation physique est portée deux jours par semaine, soit les jours où cette matière figure sur l'horaire de votre enfant.
Les chaussures de sport doivent être effectivement des chaussures de sport et non les dernières chaussures à la mode dont les semelles sont très fines et qui offrent un maintien du pied très médiocre. Si tel était le cas, nous vous demanderons d'en changer.

L'enfant pourra être retourné à la maison si l'uniforme n'est pas conforme.

